

## **Vous avez gagné 2 000 € grâce à DELABY**

Vous venez de recevoir le dernier catalogue de **DELABY**, le « spécialiste du confort et du bien-être ». Il s'avère qu'un spécimen de chéquier y a été glissé. Si vous découvrez le chéquier gagnant de cinq chèques-tirages vous avez bel et bien gagné la somme de 2 000 €.

Pour être l'heureux gagnant, deux conditions sont requises :

1. le chéquier doit avoir été émis par la Direction financière ;
2. l'addition des chèques tirages doit être égale à un total de 2 000 €.

Vous constatez que la première condition est réalisée. Fébrile, vous additionnez les chèques :  $1\ 000 + 500 + 300 + 200 = 2\ 000$  !

Vous partagez déjà votre joie auprès de votre entourage ?

Hélas, vous n'avez pas lu le règlement complet de l'opération promotionnelle « Grand tirage des 2 000 € » organisée du 18 mai au 15 juin 2017 : le chéquier gagnant doit être composée de cinq chèques ( $1\ 000 + 500 + 300 + 150 + 50$ ). Or, le vôtre en contient 4 !

Le service marketing de **DELABY** n'a toujours pas compris qu'en utilisant de tels procédés, il allait provoquer la déception et la désaffection de sa clientèle.

**DELABY** a de grandes chances d'être présent dans le palmarès des « prix citron 2017 » organisé chaque année par le Réseau anti-arnaques.

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)